



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/2000/6  
19 septembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR  
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE  
À LONGUE DISTANCE

Dix-huitième session, Genève  
(28 novembre – 1er décembre 2000)  
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES POUR L'APPLICATION  
DU PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE  
ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE  
DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)**

Note du secrétariat

1. La présente note, qui porte sur les ressources financières dont l'EMEP aura besoin en 2001, est fondée sur les décisions prises par l'Organe directeur du Programme à sa vingt-quatrième session (EB.AIR/GE.1/2000/2, par. 64 à 69). Elle fait le point sur l'état du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et les contributions des Parties, y compris les arriérés, et présente à l'Organe exécutif, pour adoption, le projet de budget de l'EMEP pour 2001 et le barème des contributions obligatoires calculé sur la base de ce budget.

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

## I. ÉTAT DU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE, DES CONTRIBUTIONS EN NATURE ET DES CONTRIBUTIONS EXTRABUDGÉTAIRES

2. On trouvera au tableau 1 ci-après un état récapitulatif des contributions versées au 12 septembre 2000 par les Parties au Protocole pour le financement à long terme de l'EMEP. Cet état récapitulatif comprend tant les contributions obligatoires versées par les Parties au Protocole situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP que les contributions volontaires versées par le Canada et les États-Unis en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone. Au 12 septembre 2000, le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) comptait 38 Parties.
3. Sont également mentionnées au tableau 1 les contributions obligatoires en nature. En 1999, seul le Bélarus a apporté une contribution en nature aux travaux du Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E). Toutes les autres Parties ont accepté de verser leur contribution en espèces.
4. Indépendamment des contributions récapitulées au tableau 1, depuis plusieurs années, des contributions volontaires sont directement versées aux centres. Entre 1994 et 1998, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu au total l'équivalent de 1 885 220 dollars É.-U. de la Norvège et du Royaume-Uni, 1 797 322 dollars de la Norvège et 30 000 dollars des États-Unis. Entre 1994 et 1996, l'Institut norvégien pour la recherche dans le domaine atmosphérique (NILU), qui accueille le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC), a versé au total à celui-ci l'équivalent de 465 641 dollars. En 1999, le CCQC a reçu l'équivalent de 65 533 dollars du NILU.
5. D'après les états de paiement communiqués au secrétariat au 12 septembre 2000, les arriérés en espèces et en nature pour la période 1991-1999 s'élevaient au total à 601 084 dollars É.-U., les contributions en espèces non acquittées se chiffrant à 317 639 dollars. La Yougoslavie accuse encore un arriéré pour 1991, 1992, 1993, 1994, 1996, 1997, 1998 et 1999; la Bosnie-Herzégovine pour 1996, 1997, 1998 et 1999; l'Ukraine pour 1992, 1993, 1994, 1996, 1997, 1998 et 1999; et l'Allemagne, l'Italie et Malte pour 1999. Les arriérés de contributions en nature de l'Ukraine pour la période 1992-1998 représentent l'équivalent de 283 445 dollars É.-U. mais ce pays a accepté d'acquitter sa contribution en espèces à compter de 1999. Après avoir examiné une proposition de l'Ukraine concernant le règlement de ses arriérés en nature, le Bureau de l'EMEP a recommandé de donner suite au projet proposé après l'avoir reformulé pour mieux tenir compte des priorités recensées par l'Organe directeur de l'EMEP. Le cas de l'Allemagne est traité aux paragraphes 7 à 9 ci-après. L'Italie a fait savoir à l'Organe directeur de l'EMEP qu'elle effectuerait un nouveau versement courant 2000 (EB.AIR/GE.1/2000/2, par. 66).
6. En outre, comme indiqué au tableau 1, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, Malte, le Royaume-Uni, l'Ukraine, la Yougoslavie et la Communauté européenne doivent encore verser au total 1 149 177 dollars en espèces au Fonds d'affectation spéciale pour 2000 et le Bélarus n'a toujours pas acquitté sa contribution en nature.

7. À sa dix-septième session, en 1999, l'Organe exécutif a décidé de l'utilisation des ressources en 2000, comme indiqué au tableau 2 ci-après (ECE/EB.AIR/68, par. 73 b)). Cependant, l'Allemagne a réservé sa position concernant sa contribution obligatoire au budget de l'EMEP de 2000, comme elle l'avait déjà fait pour sa contribution au budget de 1999; ces contributions avaient été calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour ces deux années, ce qui avait eu pour effet d'en majorer fortement le montant. La délégation allemande a réaffirmé qu'à son avis le barème des quotes-parts au budget de l'ONU ne constituait pas une bonne base de calcul des contributions au budget de l'EMEP (ECE/EB.AIR/68, par. 72).

8. Dans une déclaration officielle écrite adressée à ce sujet au Secrétaire exécutif de la CEE le 21 février 2000, la délégation allemande, rappelant l'article 4 du Protocole EMEP, a souligné que toute modification du barème des contributions devait être adoptée par l'Organe exécutif par consensus et que donc de l'avis de son gouvernement, l'Allemagne n'était nullement tenue en droit international de verser les sommes calculées. Elle a informé le secrétariat que son pays avait réservé non pas le montant calculé de 476 002 dollars É.-U., mais 438 000 dollars, soit approximativement 10 % de plus que les 398 114 dollars qu'il avait versés en 1999 (la contribution calculée pour cette année-là s'élevait à 467 629 dollars).

9. Le secrétariat a porté cette question à l'attention du Bureau de l'Organe directeur et du Bureau de l'Organe exécutif avant de mettre la dernière main aux contrats entre la CEE-ONU et les centres de l'EMEP pour 2000. Les contrats ne pouvaient pas porter sur des sommes supérieures au montant des contributions dont on attendait le versement au Fonds d'affectation spéciale. Par conséquent, le Bureau de l'Organe exécutif a décidé, à sa réunion du 11 avril 2000, que le montant total du budget de l'EMEP de 2000 serait réduit de 107 517 dollars É.-U., comme l'avait proposé le Président de l'Organe directeur, en consultation avec son bureau. Cette mesure permettrait d'éponger les déficits de 1999 et 2000, dus au versement par l'Allemagne de contributions moins importantes que prévu. Il a décidé aussi de déduire proportionnellement cette somme des budgets des centres de l'EMEP pour 2000. Le montant révisé du budget de 2000 est indiqué dans le détail au tableau 3 ci-après.

## **II. BUDGET POUR 2001 ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES**

10. À sa dix-septième session, l'Organe exécutif a décidé de fixer le montant total des budgets de l'EMEP pour les années 2001 à 2003 au même niveau qu'en 2000 (2 040 495 dollars É.-U.) et de calculer les contributions obligatoires pour ces années-là en dollars des États-Unis selon le barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2000.

11. À sa vingt-quatrième session l'Organe directeur a examiné le budget détaillé pour 2001 et a adopté le projet de budget (voir le tableau 4 ci-après) et le barème des contributions obligatoires des Parties pour 2001 (voir la dernière colonne du tableau 5) (EB.AIR/GE.1/2000/2, par. 69 e)).

### III. DÉCISIONS PROPOSÉES

12. L'Organe exécutif souhaitera peut-être :

a) Approuver la décision prise par son bureau de réviser le budget de 2000 comme indiqué au tableau 3 ci-après;

b) Décider de l'affectation précise des ressources en 2001 comme indiqué au tableau 4, et arrêter le barème du montant des contributions obligatoires, comme indiqué au tableau 5 (deux dernières colonnes);

c) Confirmer la décision qu'il a prise à sa dix-septième session de fixer le montant des budgets pour 2002 et 2003 au même niveau qu'en 2000 et 2001 (2 040 495 dollars É.-U.) et de calculer les contributions obligatoires pour ces années-là en dollars des États-Unis selon le barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2000;

d) Prier l'Organe directeur, avec le concours de son bureau, d'étudier plus en détail le budget pour 2002 ainsi que le plan de travail afin qu'il puisse les approuver à sa dix-neuvième session; et

e) Demander instamment aux Parties de verser leur contribution obligatoire en espèces pour 2000 au Fonds d'affectation spéciale si elles ne l'ont pas encore fait et d'acquitter leur contribution pour 2001 en février/mars suivant la procédure qui sera exposée dans une circulaire envoyée par le secrétariat.

**Tableau 1. Contributions au financement du programme EMEP (12 septembre 2000)**

Parties	Protocole EMEP	Contributions			Arriérés	Contributions 2000	
	Ratification	1981-1987	1988-1999 <sup>a</sup>		Jusqu'en 1999	Prévues	Versées
			En nature	En espèces			
Autriche	04.06.1987	46 4		342 029		45 490	
Bélarus	04.10.1985		103 833			2 753	
Belgique	05.08.1987	64 7		469 805		53 313	
Bosnie-Herzégovine	06.03.1992			928	2 00	241	
Bulgarie	26.09.1986	3 4	56 769	906		531	
Canada	04.12.1985	37 7		48 816		volontaire	
Croatie	08.10.1992			17 286		1 449	
Chypre	20.11.1991			6 981		1 642	1 642
République tchèque	01.01.1993			104 316		5 167	5 167
Danemark	29.04.1986	52 5		287 003		33 417	
Finlande	24.06.1986	140 3		227 604		26 222	26 222
France	30.10.1987	30 0		2 524 204		316 063	316 063
Allemagne - ex-RDA, jusqu'en 1990	07.10.1986	416 8 16 0	155 052	3 604 769	69 515	476 002	438 000
Grèce	24.06.1988			197 270		16 950	
Hongrie	08.05.1985	2 2	22 695	58 380		5 795	
Irlande	26.06.1987	9 7		98 765		10 817	10 817
Italie	12.01.1989			1 331 210	190 98	262 557	
Lettonie	18.02.1997			4 465		821	
Liechtenstein	01.05.1985	160		3 934		290	290
Luxembourg	24.08.1987	671		23 042		3 284	3 284
Malte	14.03.1997			395	675	676	
Monaco	27.08.1999					193	193
Pays-Bas	22.10.1985	159 8		672 072		78 810	78 810
Norvège	12.03.1985	151 0		269 761		29 457	29 457
Pologne	14.09.1988	9 0	122 337	117 196		9 465	9 465
Portugal	10.01.1989	7 0		79 386		20 813	20 813
Fédération de Russie - ex-URSS, jusqu'en 1991	21.08.1985		2 434 909 1 076 522	243 302		52 009	52 027

Parties	Protocole EMEP	Contributions			Arriérés	Contributions 2000	
	Ratification	1981-1987	1988-1999 <sup>a</sup>		Jusqu'en 1999	Prévues	Versées
			En nature	En espèces			
Slovaquie	28.05.1993			37 510		1 690	1 690
Slovénie	06.07.1992			17 723		2 946	2 946
Espagne	11.08.1987	61 3		814 890		125 121	
Suède	12.08.1985	163 0		529 062		52 106	52 106
Suisse	26.07.1985	57 9		476 398		58 673	58 673
Turquie	20.12.1985	16 3		136 198		21 248	21 248
Ukraine	30.08.1985		180 164	0	297 844	9 175	
Royaume-Uni	12.08.1985	227 4		1 892 318		245 896	
États-Unis	29.10.1984	40 0		79 850		volontaire	
Yougoslavie, depuis 1993	28.10.1987			5 618	21 094	1 256	
- ex-Yougoslavie		4 0		21 643	18 974		
Communauté européenne	17.07.1986	74 5		664 376		68 158	
ex-Tchécoslovaquie		9 0	104 405				
Total (en espèces)		1 7		15 409 411	317 639	2 037 743	1 128 913
Total (en nature)		1 6	4 256 686		283 445	2 753	
Total général	38 Parties	3 3	19 666 097		601 084	2 040 496	1 128 913

Notes :

<sup>a</sup> Le Protocole EMEP est en vigueur depuis le 28 janvier 1988.

<sup>b</sup> Contributions en nature.

<sup>c</sup> L'Allemagne a réservé sa position concernant ses contributions pour 1999 et 2000. Il en résulte un manque à recevoir de 69 515 dollars É.-U. pour 1999 et de 38 002 dollars É.-U. pour 2000.

<sup>d</sup> Les arriérés de l'Ukraine comprennent des contributions en nature représentant en valeur 283 445 dollars É.-U. Depuis 1999 l'Ukraine doit en principe verser ses contributions en espèces.

**Tableau 2. Budget de l'EMEP pour 2000 financé au moyen de contributions obligatoires par le biais du Fonds d'affectation spéciale (en dollars des États-Unis) adopté par l'Organe exécutif à sa dix-septième session**

	<b>TOTAL</b>	<b>CCQC</b>	<b>CSM-E</b>	<b>CSM-O</b>
<b>I. Dépôts acides et eutrophisation</b>				
Modélisation	247 50			247 50
Mesures	440 00	440 00		
<b>II. Photo-oxydants</b>				
Modélisation	215 60			215 60
Mesures	255 20	255 20		
<b>III. Métaux lourds</b>				
Modélisation	187 00		187 00	
Mesures	55 00	55 00		
<b>IV. Polluants organiques persistants</b>				
Modélisation	214 50		214 50	
Mesures	60 50	60 50		
<b>V. Modèles d'évaluation intégrée</b>	66 22			66 22
<b>VI. Particules fines</b>	66 00	27 50	11 00	27 50
<b>VII. Base de données sur les émissions</b>	154 00			154 00
<b>VIII. Coopération avec les programmes nationaux</b>	15 09	5 03	5 03	5 03
<b>Total partiel</b>	<b>1 97</b>	<b>843 23</b>	<b>417 53</b>	<b>715 85</b>
<b>IX. Dépenses d'appui au programme (3 %)</b>	61 13			
Bélarus (contribution en nature)	2 75			
<b>TOTAL</b>	<b>2 04</b>			

La "modélisation" englobe toutes les tâches à entreprendre aux fins de cette activité, à savoir, notamment, la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données d'émission, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

Les "mesures" englobent les opérations de vérification et de stockage des données, de contrôle et d'assurance de la qualité, etc.

<sup>a</sup> Montant destiné à financer les services de consultations extérieurs.

<sup>b</sup> Plus contributions en nature escomptées du Bélarus au CSM-E (d'une valeur de 2 753 dollars É.-U.).

<sup>c</sup> Contribution volontaire extrabudgétaire de quelque 500 000 dollars É.-U. au CSM-O attendue de la Norvège et du Royaume-Uni.

**Tableau 3. Budget révisé de l'EMEP de 2000 financé au moyen  
des contributions obligatoires par le biais du Fonds d'affectation spéciale  
(en dollars des États-Unis)  
adopté par l'Organe exécutif à sa dix-septième session**

	TOTAL	CCQC	CSM-E	CSM-O
<b>I. Dépôts acides et eutrophisation</b>				
Modélisation	234 50			234 00
Mesures	420 00	420 00		
<b>II. Photo-oxydants</b>				
Modélisation	207 00			207 00
Mesures	255 20	255 20		
<b>III. Métaux lourds</b>				
Modélisation	176 18		176 18	
Mesures	55 00	55 00		
<b>IV. Polluants organiques persistants</b>				
Modélisation	203 58		203 58	
Mesures	36 72	36 72		
<b>V. Modèles d'évaluation intégrée</b>	56 23			56 23
<b>VI. Particules fines</b>	61 00	27 50	11 00	22 50
<b>VII. Base de données sur les émissions</b>	154 00			154 00
<b>VIII. Coopération avec les programmes nationaux</b>	15 09	5 03	5 03	5 03
<b>Total partiel</b>	<b>1 87</b>	<b>799 45</b>	<b>395 79</b>	<b>678 76</b>
<b>IX. Dépenses d'appui au programme (3 % des dépenses)</b>	56 22			
Bélarus (contribution en nature)	2 75			
<b>TOTAL</b>	<b>1 93</b>			

La "modélisation" englobe toutes les tâches à entreprendre aux fins de cette activité, à savoir, notamment, la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données d'émission, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

Les "mesures" englobent les opérations de vérification et de stockage des données, de contrôle et d'assurance de la qualité, etc.

<sup>a</sup> Montant destiné à financer les services de consultations extérieurs.

<sup>b</sup> Plus contributions en nature escomptées du Bélarus au CSM-E (d'une valeur de 2 753 dollars É.-U.).

<sup>c</sup> Contribution volontaire extrabudgétaire de quelque 500 000 dollars É.-U. au CSM-O attendue de la Norvège et du Royaume-Uni.

**Tableau 4. Projet de budget de l'EMEP pour 2001 financé au moyen des contributions obligatoires par le biais du Fonds d'affectation spéciale (en dollars des États-Unis)**

	TOTAL	CCQC	CSM-E	CSM-O
<b>I. Dépôts acides et eutrophisation</b>				
Modélisation	160 80			160 80
Mesures	330 00	330 00		
<b>II. Photo-oxydants</b>				
Modélisation	215 60			207 00
Mesures	255 20	255 20		
<b>III. Métaux lourds</b>				
Modélisation	176 00		176 00	
Mesures	55 00	55 00		
<b>IV. Polluants organiques persistants</b>				
Modélisation	226 50		226 50	
Mesures	60 50	60 50		
<b>V. Modèles d'évaluation intégrée</b>	66 22			66 22
<b>VI. Particules fines<sup>d</sup></b>	250 30	127 50		122 80
<b>VII. Base de données sur les émissions</b>	154 00			154 00
<b>VIII. Coopération avec les programmes nationaux</b>	25 09	15 03	15 03	5 03
<b>Total partiel</b>	<b>1 97</b>	<b>843 23</b>	<b>417 53</b>	<b>715 85</b>
<b>IX. Dépenses d'appui au programme (3 %)</b>	61 13			
Bélarus (contribution en nature)	2 75			
<b>TOTAL</b>	<b>2 04</b>			

La "modélisation" englobe toutes les tâches à entreprendre aux fins de cette activité, à savoir, notamment, la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données d'émission, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

Les "mesures" englobent les opérations de vérification et de stockage des données, de contrôle et d'assurance de la qualité, etc.

<sup>a</sup> Montant destiné à financer les services de consultations extérieurs.

<sup>b</sup> Plus contributions en nature escomptées du Bélarus au CSM-E (d'une valeur de 2 753 dollars É.-U.).

<sup>c</sup> Contribution volontaire extrabudgétaire de quelque 461 700 dollars É.-U. au CSM-O attendue de la Norvège, de la Communauté européenne et du Royaume-Uni.

<sup>d</sup> Les travaux menés au CSM-E sur les particules sont englobés dans les travaux sur les métaux lourds et les POP (III et IV).

<sup>e</sup> Contribution volontaire de 42 300 dollars É.-U. versée en 2000 par les Pays-Bas et la Suisse pour financer l'établissement d'un inventaire provisoire des émissions de particules en Europe par un consultant extérieur. D'autres contributions devraient être versées en 2001.

**Tableau 5. Contributions obligatoires au budget de l'EMEP pour 2001 calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU de 2000**

Parties au Protocole EMEP	Quote-part au budget ONU 2000	Part du budget EMEP	Contribution pour 2001	
	(%)	(%)	(%)	Dollars É.-U.
Bélarus	0,0570	0,1344	0,1349	2 753
Bosnie-Herzégovine	0,0050	0,0118	0,0118	241
Bulgarie	0,0110	0,0259	0,0260	531
Canada	2,7320			volontaires
Croatie	0,0300	0,0707	0,0710	1 449
Chypre	0,0340	0,0802	0,0805	1 642
République tchèque	0,1070	0,2523	0,2532	5 167
Hongrie	0,1200	0,2830	0,2840	5 795
Lettonie	0,0170	0,0401	0,0402	821
Liechtenstein	0,0060	0,0141	0,0142	290
Malte	0,0140	0,0330	0,0331	676
Monaco	0,0040	0,0094	0,0095	193
Norvège	0,6100	1,4386	1,4436	29 457
Pologne	0,1960	0,4622	0,4639	9 465
Fédération de Russie	1,0770	2,5399	2,5488	52 008
Slovaquie	0,0350	0,0825	0,0828	1 690
Slovénie	0,0610	0,1439	0,1444	2 946
Suisse	1,2150	2,8654	2,8754	58 672
Turquie	0,4400	1,0377	1,0413	21 248
Ukraine	0,1900	0,4481	0,4497	9 175
États-Unis	25,0000			volontaires
Yougoslavie	0,0260	0,0613	0,0615	1 256
Autriche	0,9420	2,2215	2,2293	45 489
Belgique	1,1040	2,6036	2,6127	53 312
Danemark	0,6920	1,6320	1,6377	33 417
Finlande	0,5430	1,2806	1,2851	26 221
France	6,5450	15,4352	15,4893	316 058
Allemagne	9,8570	23,2460	23,3274	475 995
Grèce	0,3510	0,8278	0,8307	16 950
Irlande	0,2240	0,5283	0,5301	10 817
Italie	5,4370	12,8222	12,8671	262 553

Parties au Protocole EMEP	Quote-part au budget ONU 2000	Part du budget EMEP	Contribution pour 2001	
	(%)	(%)	(%)	Dollars É.-U.
Luxembourg	0,0680	0,1604	0,1609	3 284
Pays-Bas	1,6320	3,8488	3,8623	78 809
Portugal	0,4310	1,0164	1,0200	20 813
Espagne	2,5910	6,1104	6,1318	125 119
Suède	1,0790	2,5446	2,5535	52 105
Royaume-Uni	5,0920	12,0086	12,0506	245 893
Communauté européenne		3,3300	3,3417	68 186
Total		99,6510	100,0000	2 040
Parties à la Convention, mais non au Protocole EMEP :				
Arménie	0,0060	0,0141		
Estonie	0,0120	0,0283		
Géorgie	0,0070	0,0165		
Islande	0,0320	0,0755		
Kirghizistan	0,0060	0,0141		
Lituanie	0,0150	0,0354		
République de Moldova	0,0100	0,0236		
Roumanie	0,0560	0,1321		
ex-République yougoslave de Macédoine	0,0040	0,0094		
Total (à l'exclusion du Canada et des États-Unis)	40,9910	100,0000		

-----